



Union Nationale Prévention Suicide

Journées Nationales pour la Prévention du Suicide (JNPS) 2020

« *Plaidoyer pour une prévention partagée* ».

Le suicide résulte d'un déséquilibre entre une souffrance et des ressources (internes et environnementales) pour y faire face. Réaffirmer ce postulat permet de définir une prévention qui s'attache autant au développement de ces ressources qu'à la prise en charge de ces souffrances.

Dans une chaîne de prévention du suicide, la création, la restauration ou le maintien d'environnements favorables constituent le socle d'intervention, la finalité étant de créer de l'accueil empathique en tout espace. Le renforcement des compétences psychosociales ne peut suffire à lui seul, puisqu'il expose au risque de renvoyer les personnes à leurs seules responsabilités, et ce d'autant plus que les âges et les milieux de vie sont à différencier ; ce sont en effet les paramètres essentiels pour l'implantation des actions de prévention en santé¹.

Le suicide est par nature multifactoriel, sa prévention est par conséquent plurielle et pluridisciplinaire. Elle implique, à des niveaux différents, des professionnel.le.s (de différents horizons) mais aussi des élu.e.s et des bénévoles ainsi que toutes les personnes qui le souhaitent. Il nous paraît nécessaire de réaffirmer que la prévention du suicide ne se limite pas à la prévention de la crise suicidaire, relevant essentiellement du champ des soins, au risque d'oublier que la prévention du suicide est l'affaire de toutes et tous. Chacun.e de sa place et à sa place est actrice et acteur de la prévention du suicide, dans une chaîne articulée de santé globale. Elle implique des professionnel.el.s différent.e.s de santé comme d'accompagnement social, rémunéré.e.s ou bénévoles, spécifiquement formé.e.s et suivi.e.s, dans des structures ou des collectifs reconnus².

Les enjeux demeurent sur la participation croisée et la coordination d'actrices et 'acteurs, souvent cloisonné.e.s dans leurs secteurs et en difficulté de reconnaissance mutuelle ; la visibilité des ressources, et leur lisibilité, en serait accrue pour les publics concernés.

Les éléments probants sont aujourd'hui nombreux³ et importants pour écouter et soutenir les acteurs d'une prévention partagée, en tenant compte des besoins spécifiques des différents temps de l'existence personnelle.

A partir des expériences de ses adhérents, et des axes de travail retenus dans la Feuille de Route en Santé Mentale élaborée par le Ministère des Solidarités et de la Santé, l'UNPS vous convie à réfléchir aux modalités de travail coordonnées les plus à même de construire une prévention partagée et efficace.

¹ Cf Plan Priorité Prévention du comité interministériel pour la santé – mars 2018- en référence à la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022, 1er axe

² Cf Feuille de Route en Santé Mentale et Psychiatrie pour l'action n°6 : Mettre à disposition des agences régionales de santé, un ensemble d'actions intégrées de prévention du suicide

³ Cf Publications de Santé Publique France et notamment de Enguerrand du Roscoat